



## 1) OBJET

- Accompagnement social, scolaire, éducatif et sanitaire **d'enfants « démunis »** notamment **d'enfants talibés** (enfants des rues) ;
- Soutien aux **jeunes filles et femmes isolées**, chefs de famille, porteuses de projet ;
- Défense et accompagnement de **personnes maltraitées ou en difficulté** ;
- Promotion des **droits des enfants et des femmes**.

## 2) STATUT JURIDIQUE ET COMPOSITION

### L'association ALEFS dite « ALEFS France »

Créée le 16 décembre 2013 sous le nom « ALEDS » (Avec Les Enfants Du Sénégal) à TOURS (Indre-et-Loire) - Publication au JO du 18/01/2014 – Changement du nom « ALEFS » (Avec Les Femmes et les Enfants du Sénégal) le 07/7/014 au JO du 01/11/2014. Transfert du siège à NANTES (Loire-Atlantique) le 28/09/2015 – Récépissé Préfecture 24/12/2015.

Plus de 100 adhérents dans 17 départements de France, de Belgique, du Canada et des États-Unis.

Un Conseil d'Administration de 9 personnes en France. Siège social à **Nantes** (44).

Le président fondateur ALEFS France, Bernard LESBROS est retraité, diplômé de l'Ecole nationale de la santé Publique - 30 ans de direction générale dans trois associations, dont 10 ans (séjour de rupture) au Sénégal. Il vit au Sénégal.

### Un comité de soutien au Sénégal : « ALEFS Sénégal »

35 membres sénégalais et français résidents dans les régions de Mbour, Thiès et Dakar.

## 3) ZONE D'INTERVENTION

- **Saly** (quartier de Niakh-Niakhal) et **Mbour** (quartier de Grand Mbour) ;
- En projet : Thiès et Dakar.

#### 4) L'ACTIVITÉ D'ALEFS

##### ● PARRAINAGES D'ENFANTS DEMUNIS

ALEFS accompagne l'enfant dans toutes les dimensions de sa vie: scolaire d'abord mais aussi personnelle, psychologique, sociale. ALEFS soutient aussi la famille dans sa mission éducative ou en cas de difficulté socio-économique importante.

##### Un engagement mutuel:

- **Les parrains** (particuliers, entreprises, classes, clubs etc.) financent les frais de scolarité (frais directs, livres et fournitures, cours particuliers) représentant la somme mensuelle de 30 euros (bénéficiant de 66% d'exonération fiscale en France).
- **Les enfants et leurs parents** s'engagent pour la réussite du projet de l'enfant et pour soutenir les autres bénéficiaires de l'association.
- **ALEFS** assure un suivi médical, éducatif et social de l'enfant ainsi qu'un accompagnement de la famille

##### ● SOUTIEN SCOLAIRE ET ANIMATION PÉRISCOLAIRE POUR 250 ENFANTS DE SALY ET DE MBOUR

Cette activité se déroule au sein d'une structure appelée « **La Cité des Enfants** ». Elle accueille **250 enfants de Saly et de Mbour** et leur propose :

- Accompagnement scolaire, aide aux devoirs, cours complémentaires pour les enfants en difficulté ;
- Ateliers pédagogiques, sportifs, artistiques et culturels ;
- Animation les week-ends et pendant les vacances scolaires (camps, colonies) ;
- Apprentissage et pratique de la citoyenneté.

##### ● ACTIONS SPECIFIQUES POUR 200 ENFANTS TALIBÉS (enfants mendiants dans les rues)

- Soins de base au sein d'une infirmerie de la Cité ;
- Prévention sanitaire et sensibilisation à l'hygiène au sein des écoles coraniques (daaras) où vivent les talibés ;
- Apprentissage du français, préscolarisation, cours d'hygiène, apprentissage du calcul ;
- Distribution de petit-déjeuner deux fois par semaine ;
- Activités éducatives, socialisantes et ludiques avec les autres enfants de la zone le mercredi ;
- Accompagnement préprofessionnel pour les adolescents

## ● SOUTIEN INDIVIDUEL ET COLLECTIF AUX FEMMES

- Soutien individuel, psychologique, moral, familial, juridique, économique : pour des femmes et des jeunes filles qui rencontrent des difficultés économiques, des problèmes familiaux et conjugaux, sont confrontées à des mariages forcés etc.
- Formation et accompagnement de femmes isolées, d'associations ou de groupements : aide au montage et au développement de projets.

## 5) MOYENS HUMAINS : UNE EQUIPE MIXTE D'UNE QUIZAINE DE PERSONNES

### Une équipe de six permanents dont cinq sénégalais et une résidente française :

- un animateur socioculturel, responsable de la Cité des Enfants ;
- un animateur pédagogique, une animatrice, ancienne institutrice en Jardin d'enfants, une institutrice sénégalaise ;
- une aide-soignante et une conseillère hygiéniste.

### Quatre bénévoles-résidents :

Le président qui assure la direction, un médecin français retraité qui supervise l'infirmier avec un pharmacien sénégalais, une professeure des écoles française, une retraitée chargée de la gestion au Sénégal.

### Des bénévoles en missions :

En permanence, de quatre à six bénévoles européens ou américains effectuent des missions de 15 jours à 6 mois dans les domaines de l'éducation, de l'animation et de la santé.

## 6) MOYENS FINANCIERS :

L'association ne bénéficie d'aucun financement public. Elle fonctionne seulement avec les ressources en provenance de ses membres, avec des dons privés et grâce à beaucoup de bénévolat. Elle bénéficie par ailleurs du soutien de l'association belge « Kabongoye » pour la gestion de la Cité des enfants.

## 7) PHILOSOPHIE ET PRINCIPES

- **Défense et promotion des droits de l'enfant**, tels qu'ils figurent dans la convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par l'Etat Sénégalais ;
- **Lutte contre la maltraitance des enfants**, notamment dans le cadre des travaux de la Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes (CLNPT) ;
- **Respect de la culture et des cultures** du pays (dans la limite de leur compatibilité avec les droits des enfants) ;

- Proclamation et respect de **l'égalité de droit et des chances** entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons ;
- **Laïcité** (respect de toutes les religions, philosophie et opinions) et **neutralité politique** ;
- **Entraide, partage et solidarité** entre les membres et les bénéficiaires ainsi qu'entre les bénéficiaires eux-mêmes ;
- **Refus de toute forme d'assistance** : aucune aide sans contrepartie de la part des bénéficiaires ;
- **Implication** des bénéficiaires dans toutes les actions et dans l'association ;
- **Priorité absolue à l'action éducative et sociale et aux actions sanitaires** ;
- **Totalité des fonds reçus consacrés aux actions de terrain** (pas de personnel administratif).